Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 029-212900914-20260327-2026_03_11B-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE
COMMUNE DE KERLOUAN

D N°11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six,
Le vingt-sept mars à dix-sept heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Gérard MITCHOVITCH, maire

Etaient présents : tous les conseillers en exercice
Etait excusé : Daniel CROLAIS qui a donné procuration à Bruno MASSEZ
Madame Anne BERTIN a été élu secrétaire de séance.

Date de Convocation	Date d'Affichage	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
23.03.2026	31.03.2026	19	18	19

ELECTION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU BAS-LEON

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de désigner les représentants de la Commune au Syndicat Mixte des Eaux du Bas Léon. La Commune de Kerlouan sera représentée par 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants. Ces élus siègeront au sein du comité syndical du syndicat mixte.

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder aux nominations au scrutin public, (accepté à l'unanimité).

Sont ainsi élus :

Titulaires
- Bruno MASSEZ
- Marie-Anne JACOPIN

Suppléants
- Daniel CROLAIS
- Lisa SIMIER

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte l'ensemble des dispositions décrites ci-dessus.

Les nominations prennent effet immédiatement et il en est donné lecture par le Maire.

Le Maire
Gérard MITCHOVITCH

Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 029-212900914-20260327-2026_03_11B-DE

